

raient se rendre dans un endroit comme Halifax, s'assurer des taux de salaire payés dans les industries de la région et les imposer ensuite aux fonctionnaires, et le tour serait joué. Personne ne pourrait regimber. Sa tâche serait simplifiée. Reste à savoir s'il en coûterait plus ou moins aux contribuables. Je n'en sais rien, je n'ai jamais fait cette sorte de calcul. Je sais que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et ses fonctionnaires préfèrent les conventions collectives régionales. Lorsque l'employeur a une préférence, les employés doivent savoir que cette préférence ne joue pas en leur faveur. C'est pourquoi je pense que les pompiers commettent une erreur. Ils vont laisser le champ libre et permettre au Conseil du Trésor d'agir exactement comme il le voulait depuis des années, comme vous le diront, monsieur l'Orateur, les porte-parole de l'Alliance de la Fonction publique ou de l'Institut professionnel de la Fonction publique.

● (2200)

Un dernier point en terminant—je ne suis peut-être pas de l'avis de mon collègue, ce qui prouve que je ne pense pas toujours comme lui: Je puis comprendre le problème qu'aura le ministre des Transports (M. Marchand) s'il va là-bas et accorde à ces 200 grévistes, ou quel que soit leur nombre, les conditions et les améliorations qu'ils veulent, modifiant ainsi du tout au tout le processus des négociations à l'échelon national. Je sais que le ministre du Travail (M. Munro) aura la même difficulté. Mais il ne serait pas difficile pour le président du Conseil du Trésor et pour ses fonctionnaires de s'entendre avec cette section de la fonction publique, d'augmenter dès maintenant les salaires des pompiers dans tout le Canada et de réduire considérablement les injustices dont souffrent les sapeurs-pompiers de la Colombie-Britannique. Ils pourraient le faire en une semaine.

Si le président du Conseil du Trésor, à qui il incombe réellement d'intervenir dans cette situation, disait: «Je rencontre le comité de négociation demain et nous allons aboutir à un règlement aussi rapidement qu'il est humainement possible de le faire, qui mettra fin à la plupart des inconvénients dont souffrent ces hommes actuellement», je suis certain que ces hommes raisonnables retourneraient au travail demain. Cette responsabilité n'incombe pas au ministre du Travail ni à aucun autre ministre; elle incombe au président du Conseil du Trésor. Il aurait dû être ici ce soir pour assurer à la Chambre, aux pompiers, au président de l'Alliance de la Fonction publique et autres responsables qui se trouvent dans les tribunes, que les négociations actuelles vont être accélérées afin que le problème qui se pose en Colombie-Britannique soit, sinon résolu, du moins atténué au point que les grévistes vont reprendre le travail.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je informer le député que le président du Conseil du Trésor est absent parce qu'il me remplace à une cérémonie. J'ai préféré venir à la Chambre où il ne devrait pas tarder à venir.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de le croire et je retire le reproche que je faisais au président du Conseil du Trésor pour son absence, mais je persiste à critiquer la politique qu'il poursuit.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, la plupart des points saillants ont déjà été exposés mieux que je ne pourrais le faire. Néanmoins, j'aimerais traiter de certaines des questions soulevées ce soir par mes collègues de tous les partis. En toute justice pour le député

Grève des sapeurs-pompiers

de Vancouver-Sud (M. Fraser)—et j'adresse mes remarques au député de Verdun (M. Mackasey)—le ministre des Transports (M. Marchand) et autres ministériels devraient tenir compte de la Fonction publique et faire participer leurs collaborateurs compétents aux négociations.

Bien que nous n'approuvions pas cette grève considérée à juste titre comme illégale, nous admettons que, dans l'intérêt public, il faut faire quelque chose. Comme l'ont souligné le député de Verdun et le ministre des Transports, nos lois doivent être respectées. Néanmoins, elles ne sont pas immuables comme l'étaient celles des Perses et des Médés; on ne devrait pas oublier que si la loi est idiote, c'est parce qu'elle est appliquée par des idiots.

Je dis très sérieusement que les problèmes que nous examinons ce soir ont des causes beaucoup plus profondes qu'on ne le croirait tout d'abord. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) et d'autres représentants l'ont fait remarquer. Les grèves aux aéroports de Vancouver et d'Esquimalt ont été qualifiées d'illégales, et à juste titre. Leurs causes premières sont troublantes. Bien des facteurs ont joué un rôle ici. Le ministre des Transports s'inquiète à bon droit de cette faillite apparente du processus méthodique de la négociation collective. Mais la responsabilité assumée par l'ensemble de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et surtout les pompiers de tout le pays, devrait l'encourager. Ces gens ont droit à nos félicitations pour le courage et la responsabilité dont ils ont fait preuve malgré les méthodes de paie si peu prévoyantes et si mal conçues. Comme le signalait le chef du NPD, c'est le chef du Conseil du Trésor qui est chargé de l'application de ces méthodes.

Comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre en diverses occasions, c'est à l'intransigeance et à l'attitude inflexible du président du Conseil du Trésor (M. Drury) qu'il faut attribuer les nombreuses difficultés et les complications inutiles survenues dans plusieurs ministères, et il ne s'agit pas seulement du ministère des Transports mais d'autres également. Nous avons été témoins, l'an dernier, de l'exemple frappant des infirmières fédérales. Leur représentant, l'Institut professionnel de la Fonction publique, a vaillamment tenté de leur obtenir justice dans tout le pays. Ces efforts ont été contrecarrés par l'attitude inflexible du président du Conseil du Trésor. On pourrait citer d'autres exemples. Comme le disait le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), un peu par plaisanterie, en représentant un point que j'avais signalé précédemment, si le gouvernement doit adopter des méthodes régionales de paie d'un bout à l'autre du pays, les députés devraient être rémunérés à des taux différents, selon les régions qu'ils représentent. C'est une preuve de ce qui arriverait en poussant la logique de la situation à l'extrême.

Le sujet de nos délibérations de ce soir est grave, car il pourrait avoir de sérieuses conséquences sur la compétence de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Je ne prétends pas être spécialiste des questions ouvrières. Mais permettez-moi de vous dire ceci. Si le gouvernement veut continuer à mettre en pratique la théorie exposée à diverses reprises par le président du Conseil du Trésor et d'autres porte-parole, ne se rend-il pas compte que ses actes vont porter sérieusement atteinte à la structure de l'Alliance de la Fonction publique? Pourquoi fragmenter la Fonction publique? Pourquoi le gouvernement paierait-il des gens qui se trouvent dans les régions défavorisées moins que leurs collègues qui vivent dans les régions dites prospères? Une telle politique ne peut qu'affaiblir l'Alliance de la Fonction publique. Tous les membres de ce syndicat deviendront plus agités si on poursuit des politi-